

Cote du document:	EB 2008/95/R.10/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	8
Date:	16 décembre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F

Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

Propositions pour la République centrafricaine et la République du Libéria et rapport de situation pour 2008

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session
Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Brian Baldwin

Conseiller principal en gestion des opérations

téléphone: +39 06 5459 2377

courriel: b.baldwin@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver un allègement dette pour deux nouveaux pays (la République centrafricaine et la République du Libéria) dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, ainsi que la présentation pour information du contenu du présent document à la trente-deuxième session du Conseil des gouverneurs, conformément à la recommandation qui figure au paragraphe 42.

Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés – Propositions pour la République centrafricaine et la République du Libéria et rapport de situation pour 2008

I. Introduction

1. Cette édition 2008 du rapport de situation a pour objet:
 - de demander au Conseil d'administration d'approuver un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTTE) pour deux nouveaux pays (la République centrafricaine et la République du Libéria);
 - d'informer le Conseil d'administration sur l'état d'avancement de l'Initiative PPTTE et sur la participation du FIDA à cette dernière; et
 - de demander au Conseil d'administration d'approuver la présentation pour information du contenu du présent rapport de situation à la prochaine session du Conseil des gouverneurs.

II. Nouveau cas: la République centrafricaine

2. En septembre 2007, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et celui de l'Association internationale de développement (IDA) sont convenus d'appuyer un ensemble de mesures de réduction de la dette de la République centrafricaine au titre de l'Initiative PPTTE renforcée.
3. Depuis l'accèsion de la République centrafricaine à l'indépendance en 1960, la majeure partie de l'histoire du pays est marquée par l'instabilité politique et la succession de conflits armés; cette situation s'est traduite par une gouvernance insuffisante et des résultats médiocres sur le plan social et économique. Une nouvelle constitution instaurant un régime présidentiel a été adoptée en décembre 2004, et les élections présidentielles et législatives ont eu lieu au premier semestre 2005.
4. Les ressources limitées dont dispose le pays et les facteurs profondément ancrés qui font obstacle à l'État de droit contribuent à saper la confiance de l'opinion publique et freinent l'instauration d'une réconciliation durable et la consolidation du processus démocratique. Sur le plan de la sécurité, la situation s'est améliorée, mais des tensions subsistent et la situation reste fragile. Ce conflit larvé qui se prolonge persiste à compliquer la situation de la République centrafricaine; il contrarie les perspectives de redressement et de reconstruction, en particulier dans les campagnes, et augmente le risque de désordre dans la région.
5. Dans ce contexte fragile sur le plan de la sécurité, le redressement économique reste limité, tandis que la situation financière demeure difficile, ce qui porte atteinte à la capacité des pouvoirs publics à assurer des services à la population. Lors des consultations des donateurs qui se sont déroulées à Bruxelles en juin et octobre 2007, ceux-ci ont souligné la nécessité d'intensifier et de coordonner les actions entreprises par les différents partenaires afin de préserver un climat de sécurité et d'appuyer les efforts du gouvernement visant à atteindre un certain nombre d'objectifs sur le plan social et économique.
6. La République centrafricaine est l'un des pays les plus pauvres au monde. Pendant longtemps, la croissance réelle du PIB n'a pas suivi l'expansion démographique, d'où un recul sensible du revenu par habitant. Les résultats de l'enquête sur les ménages conduite en 2003 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement indiquent que plus des deux tiers de la population vivent au-

dessous du seuil de pauvreté (monétaire), et un tiers environ vit dans la pauvreté extrême. Deux facteurs ont contribué à aggraver la pauvreté rurale: les conflits, qui ont entraîné des déplacements de population et un recul de la production agricole, et l'isolement qui résulte du mauvais état des routes rurales. Dans ces conditions, il est peu probable que la République centrafricaine atteindra d'ici à 2015 les Objectifs du Millénaire pour le développement. La contribution du secteur public à la fourniture des services sociaux de base est limitée et inéquitable, ce qui ne fait qu'aggraver la vulnérabilité de la population pauvre, et le secteur privé n'est pas à même de combler les lacunes dans la fourniture de ces services essentiels.

7. Au demeurant, depuis le milieu de l'année 2005, la République centrafricaine a accompli des progrès sensibles sur le plan du renforcement de la stabilité macroéconomique. L'économie s'est progressivement redressée en dépit d'un contexte extérieur difficile, de l'instabilité politique et sociale, des fluctuations des cours mondiaux du pétrole et du faible niveau de l'aide extérieure. Le PIB réel a progressé de 4,1% en 2006, tiré par les exportations traditionnelles (diamant et bois), la reprise de l'activité dans le secteur des services et, dans une moindre mesure, les investissements publics. L'inflation a reculé, s'établissant en juin 2007 à 1,6% en taux annuel glissant, et la mise en œuvre de mesures macroéconomiques et structurelles est globalement satisfaisante. Le gouvernement a atteint ses objectifs budgétaires moyennant la maîtrise rigoureuse des dépenses, une mesure nécessaire pour parer aux aléas des apports de l'aide sur programmes.
8. Par ailleurs, bien que la République centrafricaine obtienne un score inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne pour les indicateurs de gouvernance, en particulier ceux qui mesurent l'efficacité des pouvoirs publics et l'État de droit, la gouvernance a néanmoins progressé, en particulier en ce concerne la transparence de la gestion des finances publiques. Le gouvernement publie désormais des informations budgétaires, économiques et judiciaires sur son site internet. Un certain nombre de mesures ont été appliquées afin de consolider la maîtrise et le suivi des dépenses publiques: le gouvernement s'est notamment employé à renforcer le processus budgétaire moyennant l'adoption d'une nouvelle loi organique sur le budget et d'une nouvelle nomenclature budgétaire, afin de suivre les recettes et les dépenses depuis l'engagement jusqu'au paiement selon une approche fonctionnelle. De surcroît, les pouvoirs publics ont décidé de réformer la fonction publique afin de renforcer l'efficacité et l'efficacité des dépenses publiques, de maîtriser la masse salariale de la fonction publique et d'améliorer les services rendus.
9. Au niveau sectoriel, les pouvoirs publics appliquent des mesures visant à lever les principaux obstacles à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Dans le secteur de l'exploitation forestière, le gouvernement a entrepris de remanier le cadre juridique et réglementaire en ce qui concerne l'environnement et les communautés, afin d'améliorer la transparence et d'accroître la valeur ajoutée pour le pays et les recettes fiscales. Le gouvernement a la ferme intention de veiller à l'application du nouveau code forestier, et il a interdit l'usage des permis spéciaux qui permettaient jusqu'alors aux forestiers de déboiser au mépris de ce code. Dans le secteur des transports, le gouvernement prévoit de remettre en état les pistes et les routes rurales dans les zones agricoles et de désenclaver les régions isolées du pays.
10. Par ailleurs, le gouvernement a relancé l'élaboration d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) complet, et ses priorités sont les suivantes: i) consolider la paix et la sécurité; ii) améliorer la gouvernance et les capacités institutionnelles et administratives; iii) favoriser la stabilité macroéconomique et la croissance économique; et iv) améliorer l'accès aux services et aux infrastructures essentiels. Une fois le DSRP achevé, il a été approuvé par le conseil des ministres en juin 2007. Le gouvernement a mis la

dernière main au premier rapport de situation sur la mise en œuvre du DSRP afin qu'il soit soumis à l'IDA et au FMI en septembre 2008.

11. Les projections tablent sur une croissance annuelle du PIB réel de 4,2% en moyenne pour la période 2007-2026. Ce taux de croissance suppose le maintien de la sécurité et de la stabilité politique, des progrès en ce qui concerne les capacités institutionnelles et administratives du pays, et l'application d'une politique macroéconomique adaptée. Cet environnement devrait amener une hausse des investissements privés, en particulier dans les secteurs de l'exploitation forestière, de l'industrie minière et des télécommunications. Les investissements publics dans les infrastructures contribueront à revitaliser le secteur agricole, lequel domine l'activité économique. Cette trajectoire de croissance suppose la reprise de l'aide de la communauté internationale et un accroissement soutenu des apports d'aide extérieure.
12. Au 31 décembre 2006, la dette extérieure publique ou à garantie publique de la République centrafricaine était évaluée à 1,1 milliard d'USD en valeur nominale, soit l'équivalent d'environ 856 millions d'USD en valeur actuelle nette (VAN). À cette date, les créanciers multilatéraux détenaient 63% du total de la dette (en valeur nominale), et les créanciers bilatéraux environ 32%, la part des créanciers du Club de Paris étant relativement faible (7%). Les créanciers commerciaux détiennent le solde de l'encours de la dette extérieure.
13. L'instabilité politique et économique qui a régné pendant la période 2001-2005 en République centrafricaine explique dans une large mesure l'accumulation d'arriérés de paiement à l'égard de la quasi-totalité des créanciers. Dans l'intervalle, le pays a toutefois apuré ses arriérés ou conclu des accords de rééchelonnement des arriérés avec plusieurs créanciers, et il a engagé des négociations avec un certain nombre d'autres créanciers multilatéraux. En ce qui concerne les pourparlers avec le FIDA, la VAN des arriérés dus au Fonds a été intégrée, avec l'aval du département de gestion de la dette de la Banque mondiale et du Fonds fiduciaire PPTE, à l'allègement de dette au point de décision et au calcul du facteur commun de réduction. En outre, la Commission européenne a fait part de son intention de contribuer à l'apurement des arriérés dus au FIDA par un don de 3 millions d'EUR aujourd'hui en voie de finalisation.
14. L'encours de la dette extérieure publique ou à garantie publique de la République centrafricaine (dont le montant en VAN est estimé à 856 millions d'USD) correspond à 470% des exportations de biens et services. La République centrafricaine peut donc prétendre à un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE, puisque son ratio VAN de la dette-exportations est très supérieur au seuil de 150%. Pour ramener ce ratio de 470% à 150%, il faudrait un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE de 583 millions d'USD en VAN, ce qui suppose un facteur commun de réduction de 68%. Sur la base d'une répartition proportionnelle de la charge, l'aide multilatérale, notamment par le canal du FIDA, se monterait à 365 millions d'USD (en VAN) et l'aide bilatérale et commerciale à 218 millions d'USD (en VAN également).
15. Le Conseil d'administration est invité à approuver: i) la contribution du Fonds à l'allègement de la dette de la République centrafricaine pour un montant de 10,4 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) (soit environ 15,7 millions d'USD) en VAN de 2006¹; et ii) l'annulation de la totalité des échéances au cours de la période intermédiaire. Selon les prévisions, l'allègement du service de la dette devrait se monter à environ 12,2 millions de DTS en valeur nominale, sur une période de 12 ans.

¹ Au 31 décembre 2006, l'encours de la dette de la République centrafricaine à l'égard du FIDA était de 22,5 millions de DTS, y compris 3,8 millions de DTS au titre des arriérés dus à cette date (les arriérés dus au titre de la commission de service s'élevaient à la même date à 1,4 million de DTS).

16. Lorsqu'elle aura atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE, la République centrafricaine pourra également prétendre à un nouvel allègement de dette dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Trois créanciers – la Banque africaine de développement, l'IDA et le FMI – vont lui accorder un allègement de dette à ce titre sous forme d'annulation de l'obligation de rembourser l'ensemble des montants déjà décaissés. Sous l'effet des allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM, le ratio VAN de la dette-exportations devrait diminuer très sensiblement pour s'établir à 53% l'année suivant l'accession au point d'achèvement.
17. Les autorités de la République centrafricaine se félicitent de la possibilité d'atteindre le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE, qu'elles considèrent comme le seul moyen d'alléger le fardeau insupportable que représente leur dette extérieure. Selon elles, le poids de la dette empêche l'État d'utiliser ses maigres ressources pour répondre aux immenses besoins du pays et ne permet pas d'amplifier les apports d'aide, qui sont pourtant indispensables pour restaurer les infrastructures économiques et favoriser l'adoption de politiques sociales propres à dynamiser la croissance et à réduire la pauvreté. Elles insistent sur la situation délicate dans laquelle se trouve aujourd'hui le pays, avec un budget qui ne permet de financer qu'un niveau minimal de services publics, ce qui se traduit, entre autres, par l'absence de soins de santé de base, d'eau potable, d'assainissement et d'électricité pour la majeure partie de la population, ces facteurs risquant de remettre en cause la sécurité fragile qui règne dans le pays. Les pouvoirs publics insistent sur le fait que, grâce à une appropriation poussée des programmes, ils espèrent atteindre le point d'achèvement dès que possible. Ils reconnaissent qu'il est important de continuer à entretenir des liens étroits avec la communauté internationale, qui constitue une source essentielle d'aide financière, mais aussi d'assistance technique, un aspect qui n'est pas négligeable. À cet égard, le FIDA a entamé des discussions avec le gouvernement afin de relancer le programme du Fonds dans ce pays. Compte tenu des dispositions du Cadre pour la soutenabilité de la dette actuellement en vigueur, le FIDA apportera désormais son aide sous forme de dons.
18. La République centrafricaine parviendra au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée lorsqu'elle remplira, outre les conditions types, les conditions sectorielles spécifiques suivantes: gestion des finances publiques, gestion des ressources naturelles (exploitation minière et forestière) et réforme de la fonction publique, ainsi que fourniture de soins de santé de base, prévention du VIH/sida et réforme du système éducatif. La République centrafricaine devrait parvenir au point d'achèvement d'ici à la fin de l'année 2009.

III. Nouveau cas: la République du Libéria

19. En février 2008, le conseil d'administration du FMI et celui de l'IDA sont convenus d'appuyer un ensemble de mesures de réduction de la dette de la République du Libéria dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.
20. Entre le milieu des années 40 et les années 60, la croissance de l'économie libérienne a atteint un rythme compris entre 4 et 7% par an. Toutefois, la marginalisation, la mauvaise gestion et le sentiment d'inégalité dans la répartition des bénéfices tirés des ressources nationales ont fait le lit du coup d'état de 1980. La croissance du PIB s'est effondrée, passant de 5% au début des années 70 à moins de 1% au milieu des années 80. Après 1980, le Libéria est entré dans une ère d'instabilité prolongée comprenant des périodes de guerre civile de 1989 à 1996 et de 2000 à 2003. En 2003, il ne restait plus grand-chose du réseau routier et ferroviaire du pays, ni des installations de production et de transport d'électricité et des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

21. Après plus de 20 ans d'instabilité, l'accord général de paix obtenu à Accra (Ghana) en août 2003 a donné le coup d'envoi d'une transition politique. Le Gouvernement national transitoire du Libéria, instauré aux termes de cet accord de paix, a dirigé le pays jusqu'aux élections législatives et présidentielles qui se sont déroulées en octobre et novembre 2005. Un gouvernement élu avec à sa tête la Présidente, Madame Ellen Johnson-Sirleaf, a pris ses fonctions le 16 janvier 2006.
22. Le Libéria est aujourd'hui l'un des pays les plus pauvres d'Afrique. Les 14 ans de guerre civile ont eu un effet dévastateur sur l'économie du pays, ramenant le PIB réel à environ 40% de son niveau d'avant-guerre. On estime à 64% la proportion de la population qui vit au-dessous du seuil de pauvreté du pays, dont 48% vivent dans la pauvreté extrême. La proportion de la main-d'œuvre qui occupe un emploi dans le secteur structuré est évaluée à 17% seulement. Il ressort des enquêtes financées par le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé que de nombreux ménages sont en situation d'insécurité alimentaire et sont privés des services essentiels. En effet, 11% des ménages de l'échantillon étaient en situation d'insécurité alimentaire, 40% y étaient très exposés, 41% y étaient modérément exposés et 9% seulement jouissaient d'une situation de sécurité alimentaire.
23. Depuis 2005, l'économie s'est fortement redressée à la faveur d'une conjoncture macroéconomique relativement stable. Selon les estimations, après la croissance modeste de 2% enregistrée en 2004, le rythme de progression du PIB réel s'est accéléré pour atteindre 9% en 2007. Cette reprise s'appuie pour l'essentiel sur le redressement de l'agriculture et sur les effets de la présence massive des donateurs dans le secteur des services.
24. En septembre 2005, le Gouvernement national transitoire du Libéria et ses partenaires internationaux ont signé le Programme d'assistance à la gestion économique et à la bonne gouvernance (*Governance and Economic Management Assistance Program* [GEMAP]). Ce programme apporte une réponse directe aux préoccupations du gouvernement et des partenaires en ce qui concerne la mauvaise gestion des ressources publiques dans la période de transition qui a suivi le conflit et aux menaces que cette situation fait peser sur le processus de paix. La Présidente est à la tête d'un comité de pilotage de la gouvernance économique chargé de superviser la mise en œuvre du GEMAP, auquel siègent des hauts fonctionnaires de l'administration et des représentants de la banque centrale du Libéria, des partenaires internationaux et de la société civile. Ce programme comprend les six volets suivants: i) préserver l'assiette de recettes de l'État libérien; ii) améliorer l'élaboration du budget et la gestion des dépenses; iii) améliorer les méthodes de passation des marchés et l'attribution des concessions; iv) mettre en place des dispositifs de lutte contre la corruption; v) appuyer les institutions qui jouent un rôle essentiel à l'égard de l'instauration et du respect durable des principes de responsabilité et de saine gestion financière au sein des pouvoirs publics; et vi) renforcer les capacités.
25. À moyen terme, les grandes orientations retenues par le gouvernement, telles qu'elles sont définies dans le DSRP qu'il a élaboré et telles qu'elles ont été présentées en juin 2008 à l'occasion du forum sur la réduction de la pauvreté au Libéria, ont pour objet de favoriser une croissance économique rapide, de créer des emplois, d'assurer la stabilité macroéconomique, de réduire la pauvreté et d'aider le Libéria à progresser sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'agriculture, qui constitue le premier moyen d'existence pour la majeure partie de la population, est un élément essentiel de la revitalisation de l'économie. De nombreux ménages sont retournés à l'agriculture de subsistance durant la guerre. Au demeurant, les ressources dont disposent les petits paysans sont faibles et, en raison de la médiocrité du réseau de transport, les paysans ont du mal à mettre leurs produits sur le marché. La reprise est plus rapide dans le

secteur des plantations commerciales, car la bonne tenue du cours du caoutchouc stimule les investissements. La stratégie du gouvernement consiste à faire porter l'effort sur l'accroissement des rendements et de la production des principales cultures de rapport ou d'exportation. Il appuie également des mesures visant à mettre en place des chaînes d'approvisionnement efficaces et à développer les possibilités d'emploi à valeur ajoutée et extra-agricoles, notamment moyennant la mise en place des infrastructures indispensables aux cultures de rapport et d'exportation. Le gouvernement a également pris des mesures pour renforcer la gestion du secteur forestier afin de faire en sorte que celui-ci soit géré de manière durable et que la population bénéficie des retombées.

26. Le FIDA apporte sa contribution à ces initiatives au moyen d'un appui financé grâce à des fonds supplémentaires italiens (2,5 millions d'USD) en faveur de l'élaboration d'un programme visant à soutenir les groupes vulnérables dans le cadre de la production et de la productivité rizicoles au Libéria.
27. À la fin juin 2007, la dette extérieure publique et à garantie publique du Libéria était estimée à 4,7 milliards d'USD en valeur nominale. À cette date, le FMI était le principal créancier individuel du Libéria (17% du total des créances), devant la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'IDA (9% du total des créances). Les plus gros créanciers bilatéraux sont l'Allemagne et les États-Unis, qui détiennent chacun 9% du total des créances.
28. À la fin juin 2007, l'essentiel de la dette extérieure du Libéria (environ 96%) était constituée d'arriérés. C'était le cas pour quelque 93% de sa dette à l'égard des créanciers multilatéraux. Des stratégies d'apurement des arriérés ont été convenues ou sont en cours de négociation avec six des plus petits créanciers multilatéraux du Libéria. En application de la méthode en usage dans le cadre de l'Initiative PPTE, l'apurement des arriérés dus à des créanciers multilatéraux entrera dans le calcul de leur contribution à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE.
29. Au 30 juin 2007, après application de l'ensemble des mécanismes d'allègement de dette classiques, la dette du Libéria était estimée à 3 143,9 millions d'USD en VAN, soit l'équivalent de 1 576% des exportations de biens et services. Le Libéria peut ainsi prétendre à un allègement de dette au titre du «guichet exportations» de l'Initiative PPTE sur la base des chiffres au 30 juin 2007, puisque son ratio VAN de la dette-exportations est supérieur au seuil de 150%. Pour ramener ce ratio de 1 576% à 150%, il faudrait que le Libéria obtienne un allègement de dette de 2 845,5 millions d'USD en VAN au 30 juin 2007, ce qui suppose, après application des mécanismes d'allègement de dette classiques, un facteur commun de réduction de 90,5%, soit l'un des plus importants appliqués jusqu'ici au titre de l'Initiative PPTE. Sur la base d'une répartition proportionnelle de la charge, la contribution des créanciers multilatéraux s'élèverait à environ 1 425,8 millions d'USD, et celle des créanciers bilatéraux et commerciaux serait de l'ordre de 1 419,6 millions d'USD).
30. Le Conseil d'administration est invité à approuver: i) la contribution du Fonds à l'allègement de la dette de la République du Libéria pour un montant de 13,8 millions de DTS (soit environ 21,0 millions d'USD) en VAN de 2007²; et ii) l'annulation de la totalité des échéances au cours de la période intermédiaire. Selon les calculs, l'allègement du service de la dette devrait se monter à environ 14,2 millions de DTS en valeur nominale, sur une période de trois ans.
31. Lorsqu'il aura atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE, le Libéria pourra prétendre à un nouvel allègement de sa dette envers l'IDA et le Fonds africain de développement dans le cadre de l'IADM. Il pourra également prétendre à une aide du FMI accordée aux pays qui ne relèvent plus de l'Initiative PPTE. Une

² Au 31 décembre 2006, l'encours de la dette de la République du Libéria à l'égard du FIDA était de 10,2 millions de DTS, y compris 7,8 millions de DTS au titre des arriérés dus à cette date (les arriérés dus au titre de la commission de service s'élevaient à la même date à 6,5 millions de DTS).

fois le cap du point d'achèvement franchi, le ratio VAN de la dette-exportations diminuera très sensiblement et se maintiendra à un niveau inférieur à 17% pendant toute la période pour laquelle les projections sont établies (jusqu'à 2026/27).

32. L'obtention d'une aide au titre de l'Initiative PPTTE sera subordonnée à la satisfaction des conditions de déclenchement du passage au point d'achèvement suivantes: i) élaborer un DSRP complet dans le cadre d'un processus participatif et le mettre en œuvre de manière satisfaisante pendant au moins un an, comme devra en attester le rapport annuel de situation; ii) maintenir la stabilité macroéconomique, comme devra en attester le caractère satisfaisant des résultats obtenus dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance mise en place avec le concours du FMI; et iii) mettre en œuvre un certain nombre de mesures indispensables en ce qui concerne la gouvernance, les finances publiques, le secteur social et la gestion de la dette. Ces conditions de déclenchement ont pour objet de faire en sorte que, avant d'atteindre le point d'achèvement, le Libéria soit passé du dispositif fiduciaire financé au titre du GEMAP à des systèmes et procédures à caractère permanent de nature à assurer l'emploi efficace et efficient des ressources publiques. En outre, ces conditions de déclenchement contribueront à l'obtention de progrès en ce qui concerne d'autres aspects essentiels de la stratégie de réduction de la pauvreté. On escompte que, si le pays parvient à préserver la stabilité économique et à progresser de manière satisfaisante dans l'application du DSRP, l'ensemble des conditions de déclenchement pourraient être satisfaites dans les trois ans qui suivent l'accession au point de décision.
33. À moyen terme, le DSRP élaboré par le gouvernement fixe notamment les priorités de dépenses suivantes pour le secteur agricole: élaborer une politique nationale en matière de sécurité alimentaire; fournir des semences et de l'outillage aux petits paysans par l'intermédiaire de centres de semences régionaux; remettre en état 1 000 hectares de terres et 100 étangs de pisciculture abandonnés; aider 2 000 pêcheurs côtiers; fournir 1 000 ruminants à cycle court; revitaliser le sous-secteur de l'arboriculture; accroître les investissements dans les plantations commerciales; diagnostiquer les obstacles à la participation du secteur privé à l'agriculture et adopter des mesures d'incitation adaptées; réactiver les services de vulgarisation; et restructurer les crédits à la commercialisation de produits agricoles et la fourniture d'intrants en faisant appel au du secteur privé.

IV. État d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTTE

34. Depuis la mise en place de l'Initiative PPTTE il y a 12 ans, des progrès sensibles ont été accomplis s'agissant de l'application des allègements de dette. Plus des trois quarts des pays admissibles (33 sur 41) ont franchi le point de décision, ce qui permet de prétendre à une aide au titre de cette initiative. Vingt-trois pays ont désormais atteint le point d'achèvement, et neuf en sont au stade intermédiaire entre le point de décision et le point d'achèvement (voir le tableau ci-après). Ces deux dernières années, le rythme de passage du stade intermédiaire au point d'achèvement s'est accéléré, en raison des progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre des programmes macroéconomiques et des stratégies de réduction de la pauvreté. Depuis septembre 2005, le Cameroun, la Gambie, le Malawi, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et la Sierra Leone sont tous parvenus au point d'achèvement, et le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un complément d'allègement de dette pour le Malawi et le Rwanda.
35. Le document relatif à l'accession du Togo au point de décision une fois élaboré, il sera soumis au conseil d'administration du FMI et à celui de la Banque mondiale; une fois ce document officiellement approuvé et ratifié, ce nouveau dossier sera présenté au Conseil d'administration du FIDA à sa session d'avril 2009. On escompte que le Burundi, Haïti et la Guinée pourraient parvenir au point de décision au début ou au milieu de l'année 2009.

36. Le maintien de la dette à un niveau supportable au-delà du point d'achèvement demeure un sujet de préoccupation, en particulier compte tenu de la crise financière actuelle. Les analyses de soutenabilité de la dette confirment que les pays qui ont franchi le point d'achèvement sont en meilleure posture sur ce plan que les autres PPTÉ et que les pays qui ne font pas partie des PPTÉ. Mais leurs perspectives en matière de soutenabilité de la dette restent vulnérables aux chocs, et elles sont très sensibles aux conditions auxquelles sont souscrits les nouveaux emprunts. Selon les dernières analyses de soutenabilité de la dette, seulement 40% environ des PPTÉ ayant franchi le point d'achèvement présentent aujourd'hui un faible risque de surendettement, et le nombre de ceux dont le risque est jugé élevé est en augmentation. Cette situation souligne la nécessité que les PPTÉ qui ont franchi le point d'achèvement appliquent des politiques d'emprunt judicieuses et renforcent leurs capacités en matière de gestion de la dette publique. Le FIDA les aide en ce sens moyennant sa participation au Cadre pour la soutenabilité de la dette, la transmission de toutes les informations relatives à l'endettement et les contacts qu'il entretient avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

A. Coût total de l'Initiative PPTÉ à la charge du FIDA

37. En VAN, le coût total de la participation du FIDA à toutes les phases de l'Initiative PPTÉ³ est actuellement estimé à 313,6 millions de DTS (soit environ 483,6 millions d'USD), ce qui correspond en valeur nominale à un coût de l'ordre de 460,0 millions de DTS (soit environ 709,4 millions d'USD)⁴. Cette estimation devra vraisemblablement être revue à la hausse, en raison des retards pris par certains pays pour parvenir aux points de décision et d'achèvement, de la dégradation de la conjoncture économique qui rend nécessaire l'octroi de compléments d'allègement au point d'achèvement, et des taux d'escompte, qui restent bas. Pour l'année 2008, le coût total des allègements de dette est estimé à 38,4 millions d'USD.

B. Engagements du FIDA à ce jour

38. À ce jour, le FIDA a consenti les allègements requis à l'ensemble des 32 PPTÉ qui ont atteint le point de décision. Ces engagements totalisent jusqu'ici 238,5 millions de DTS en VAN (soit approximativement 367,8 millions d'USD), ce qui correspond en valeur nominale à un allègement du service de la dette de 349,5 millions de DTS (soit approximativement 539,0 millions d'USD).

C. Allègements de dette accordés

39. Au 30 septembre 2008, le FIDA a accordé aux 23 pays parvenus au point d'achèvement des allègements de dette d'un montant total de 210,0 millions d'USD.

³ Regroupant l'ensemble des pays admis à bénéficier de l'Initiative PPTÉ, y compris ceux qui n'ont pas encore atteint le point de décision.

⁴ Sur la base d'estimation au 30 juin 2008, au taux de change en vigueur au 30 septembre 2008.

États membres du FIDA relevant de l'Initiative PPTE, en fonction du stade atteint

<i>Pays au point d'achèvement (23)</i>	<i>Pays au point de décision (9)</i>	<i>Pays en amont du point de décision (8)</i>
Bénin	Burundi	Comores
Bolivie	République centrafricaine ^a	Côte d'Ivoire
Burkina Faso	Tchad	Érythrée
Cameroun	Congo	Kirghizistan
Éthiopie	République démocratique du Congo	Népal
Gambie	Guinée	Somalie
Ghana	Guinée-Bissau	Soudan
Guyana	Haïti	Togo
Honduras	Libéria ^a	
Madagascar		
Malawi		
Mali		
Mauritanie		
Mozambique		
Nicaragua		
Niger		
Rwanda		
Sao Tomé-et-Principe		
Sénégal		
Sierra Leone		
Ouganda		
République-Unie de Tanzanie		
Zambie		

^a Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration à sa session de décembre 2008.

D. Financement des allègements de dette accordés par le FIDA

40. Le FIDA finance sa participation à l'Initiative PPTE grâce à des contributions extérieures (versées au FIDA soit directement, soit par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale), ainsi que sur ses ressources propres. Les contributions extérieures (versées ou annoncées) se montent à environ 80,3 millions d'USD (28,1%). Le financement sur les ressources propres du FIDA représente approximativement 94,7 millions d'USD (33,1%) correspondant à des transferts approuvés par le Conseil d'administration en 1998, 1999, et 2002 auxquels s'ajoute un nouveau transfert de 25 millions d'USD effectué en 2007. Le solde a été couvert grâce au produit du placement du reliquat du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE.
41. Afin d'atténuer les répercussions des allègements de dette sur les ressources que le FIDA peut engager pour accorder de nouveaux prêts et dons, les États membres du FIDA ont apporté leur appui au Fonds pour que celui-ci puisse officiellement accéder au Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale. Un accord sur ce point est intervenu lors de la réunion tenue à Washington le 19 novembre 2006 à propos de l'Initiative PPTE et de son financement. Les participants ont pris acte que cette décision viendrait alourdir les besoins de financement globaux du Fonds fiduciaire PPTE. Une fois l'accord de don transmis et signé, le FIDA a reçu en octobre 2007 le premier transfert provenant du Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale (104,1 millions d'USD). Trois accords de don à l'appui de l'allègement de la dette de la Gambie, de Sao Tomé-et-Principe et de la Sierra Leone sont en voie d'être conclus par les administrateurs du Fonds fiduciaire PPTE pour un montant

total d'environ 18,1 millions d'USD. Au total, le déficit de financement du Fonds fiduciaire PPTE (correspondant au pouvoir d'engagement nécessaire) est estimé à 308 millions d'USD, compte tenu des besoins de financement du FIDA et de la Banque africaine de développement. En outre, la direction continuera à encourager les États membres à apporter directement des ressources supplémentaires au FIDA pour aider celui-ci à financer sa participation à l'Initiative PPTE.

V. Recommandations

42. Le Conseil d'administration est invité:

- i) à approuver la contribution proposée du FIDA à la réduction de la dette de la République centrafricaine à l'égard du Fonds au 31 décembre 2006 (voir le paragraphe 15) d'un montant de 10,4 millions de DTS en VAN de fin 2006. Cet allègement sera accordé conformément aux termes de la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, sur décision du Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette de la République centrafricaine à l'égard du FIDA, moyennant l'intégration de ses arriérés dus au FIDA à l'allègement de dette et par la réduction, jusqu'à concurrence de 100%, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions de service/intérêts), à mesure qu'elles deviennent exigibles et jusqu'à concurrence du montant global de 10,4 millions de DTS en VAN de 2006. L'allègement de dette sera consenti pendant la période intermédiaire, c'est-à-dire entre le point de décision et le point d'achèvement, mais il ne prendra juridiquement effet que lorsque le pays aura atteint le point d'achèvement."

- ii) à approuver la contribution proposée du FIDA à la réduction de la dette de la République du Libéria à l'égard du Fonds au 30 juin 2007 (voir le paragraphe 30) d'un montant de 13,8 millions de DTS en VAN de 2007. Cet allègement sera accordé conformément aux termes de la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, sur décision du Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette de la République du Libéria à l'égard du FIDA, moyennant l'intégration de ses arriérés dus au FIDA à l'allègement de dette et par la réduction, jusqu'à concurrence de 100%, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions de service/intérêts), à mesure qu'elles deviennent exigibles et jusqu'à concurrence du montant global de 13,8 millions de DTS en VAN de 2007. L'allègement de dette sera consenti pendant la période intermédiaire, c'est-à-dire entre le point de décision et le point d'achèvement, mais il ne prendra juridiquement effet que lorsque le pays aura atteint le point d'achèvement."

- iii) à prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et de la participation du FIDA à cette initiative, et à approuver la présentation au Conseil des gouverneurs, sous forme de note d'information, des sections pertinentes du présent document, telles que révisées de manière à refléter les décisions susmentionnées du Conseil d'administration, en tant que rapport de situation pour 2008.

